

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

**ETAIENT PRESENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

**ABSENTES EXCUSEES** : BALTHAZARD Isabelle, BUTAUD Josette

Le PV du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Il est rajouté à l'ordre du jour, le versement d'une subvention à l'Amicale Laïque. Accord du conseil.

L'école publique a organisé son voyage de fin d'année à Saint-Pierreville pour les classes de MS au CE1. Les entrées à Ardelaine ont été réglées par l'Amicale Laïque alors qu'il était convenu qu'elles soient réglées par la mairie. Le conseil accepte le versement d'une subvention de 850 € correspondant à la facture des entrées. Ce montant sera rajouté au budget de la commune à l'article 6574 et viendra en déduction de l'article 6228.

## Frais scolaires de Vion

Le Conseil Municipal donne son accord pour la participation aux charges scolaires pour 4 enfants de Lempis scolarisés à Vion en 2013-2014. La participation s'élève à 90 € par élève soit une participation totale de 360 €.

## Révision des loyers des logements conventionnés

Le conseil décide d'augmenter les loyers de ces logements suivant l'indice de référence soit une augmentation de 1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les charges sont réajustées en décembre.

Le loyer des logements de la Maison Blachon sera de 394 € + charges 20 €.

Les loyers de la Maison Daru seront les suivants :

Logement N° 1 = 535 € + charges 110 €

Logement N° 2 = 347 € + charges 70 €

Logement N° 3 = 496 € + charges 110 €

Logement N° 4 = 604 € + charges 110 €

## Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Mme LEBRAT Marie-Ange, actuellement adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe peut bénéficier d'un avancement de grade. Il faut créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Accord du conseil pour créer ce poste de 35 h au 1<sup>er</sup> juin 2015. Le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé.

## Convention pour la rédaction d'actes administratifs

Madame Muriel RICHARD rédige les actes administratifs pour la commune.

Une convention pour la rédaction d'actes pour la cession/acquisition avec M. et Mme BETTON pour le chemin d'exploitation n° 77 doit être signée. Le montant s'élève à 429,60 € TTC. Accord du conseil.

## Demande d'autorisation de stationnement de taxis

Une demande d'autorisation de stationnement de taxi a été reçue en mairie. Le conseil ne se prononce pas. Il est décidé d'attendre l'avis de la Préfecture et des renseignements sur la réglementation seront demandés.

## Divers

La subvention (DETR) pour l'assainissement des hameaux du Bois des Poulynx et des Poulynx a été refusée, le Schéma Général d'Assainissement n'est pas à jour et le coût de la station est trop élevé.

Pour la collecte des déchets verts, une convention doit être signée avec la Communauté de Communes. Des renseignements complémentaires seront demandés.

Un courrier de M. Bacis Jean concernant son chemin est distribué aux conseillers. Patrick Cettier et David Blanc, responsable de la voirie, prendront rendez-vous pour une rencontre sur le terrain.

L'USCF va réduire le temps de travail de M. Thierry Bergeron de 4 h hebdomadaires. Ce dernier sollicite les communes pour compenser ces heures afin de garder son emploi auprès de l'USCF. Monsieur le Maire propose de voir les autres communes pour que ces heures soient rajoutées à son emploi auprès du SIESP.

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Il faudra recruter au moins un agent recenseur. Marie-Ange Lebrat a été nommée coordonateur communal.

Mosaïque souhaite utiliser la salle des fêtes les mardis soirs de 17 h 30 à 20 h 30 pour des cours de zumba. Une participation pour l'électricité et chauffage sera demandée. La salle devra être laissée propre.